

Des trajets domicile-travail moins émetteurs de gaz à effet de serre qu'en France de province

En 2019, 1,8 million de navetteurs résident en Provence-Alpes-Côte d'Azur et se déplacent pour aller travailler, soit 94 % des actifs en emploi de 15 ans ou plus (**figure 1**). Sur l'année, ces trajets domicile-travail génèrent au total 1,2 million de tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e). Ces émissions représentent, à elles seules, un tiers de la cible moyenne communément admise d'une empreinte carbone de 2 tCO₂e par personne et par an. Avec des émissions inférieures de 16 % à la moyenne de France de province, les navetteurs de la région sont parmi les moins émetteurs, juste après ceux de Corse (0,63 tCO₂e). Au niveau national, les navetteurs d'Île-de-France ont la meilleure empreinte carbone (0,41 tCO₂e). Ces émissions dépendent des distances parcourues, des modes de transport utilisés et de leur efficacité carbone.

Les navetteurs de la région parcourent en moyenne 12,2 km pour se rendre sur leur lieu de travail, contre 14,3 km pour ceux de France de province. Pour effectuer ces trajets, 80 % utilisent un véhicule routier motorisé, un peu moins fréquemment que dans les autres régions de France de province : 76 % utilisent la voiture et 4 % un deux-roues motorisé (contre respectivement 82 % et 2 % en France de province). Ils sont 11 % à utiliser les transports en commun et 9 % les modes actifs comme la marche ou le vélo. Le mode de transport utilisé dépend fortement de la distance domicile-travail et des offres alternatives à la voiture individuelle. Dans la région, 20 % des navetteurs parcourent au moins 20 km pour se rendre au travail (**figure 2**). La grande majorité d'entre eux utilise la voiture ou un deux-roues motorisé (91 %, contre 93 % en France de province). À l'inverse, 20 % des navetteurs parcourent une distance domicile-travail inférieure à 2 km. Sur ces trajets, pourtant courts, 56 % utilisent un véhicule routier motorisé, 34 % se déplacent à pied ou à vélo et 10 % en transports en commun (contre respectivement 59 %, 36 % et 5 % en France de province).

► 1. Caractéristiques des navettes domicile-travail au lieu de résidence en 2019

Caractéristiques des navettes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France de province
Nombre de navetteurs	1,8 million	19,5 millions
Distance moyenne domicile-travail	12,2 km	14,3 km
Répartition selon le mode de transport		
Modes actifs	9 %	9 %
dont marche	8 %	6 %
dont vélo	2 %	2 %
Transports en commun	11 %	8 %
Véhicules motorisés	80 %	84 %
dont voiture (y compris camion, fourgonnette)	76 %	82 %
dont deux-roues motorisé	4 %	2 %
Émissions de CO₂e par navetteur et par km	129,7 g	132,0 g
Émissions de CO₂e par navetteur et par an	0,66 tonne	0,78 tonne

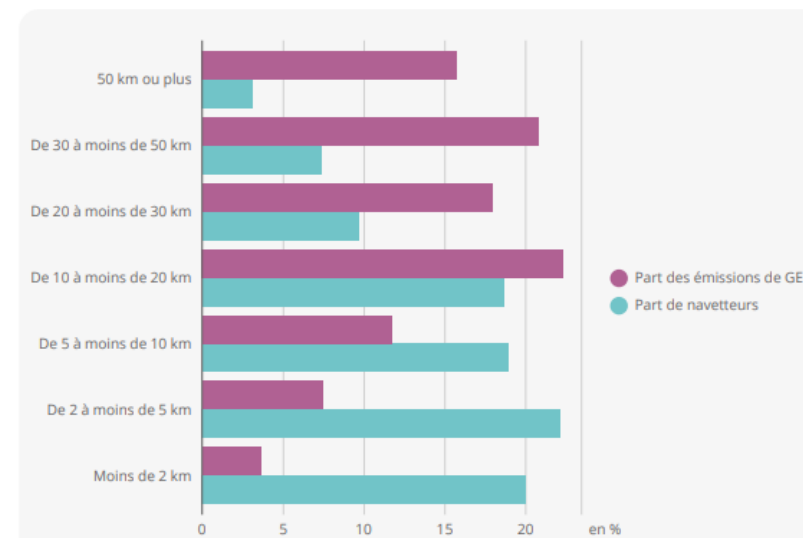
Note : En raison des arrondis, les pourcentages d'une catégorie peuvent légèrement différer de la somme des pourcentages des sous-catégories qui la composent.

Lecture : Parmi les 1,8 million de navetteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 11 % utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail.

Champ : Personnes en emploi de 15 ans ou plus qui se déplacent pour aller travailler et dont les distances domicile-travail sont inférieures à 10 km pour les piétons, à 30 km pour les cyclistes et à 100 km pour les autres modes de transport.

Sources : SDES-Insee, enquête Mobilité des personnes 2018-2019 ; Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

► 2. Répartition des navetteurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de leurs émissions de GES selon la distance domicile-travail



Lecture : 3 % des navetteurs habitant en Provence-Alpes-Côte d'Azur parcourent 50 km ou plus pour se rendre à leur travail. À eux seuls, ils génèrent 16 % des émissions de GES liés aux déplacements domicile-travail des habitants de la région.

Champ : Personnes en emploi de 15 ans ou plus, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se déplacent pour aller travailler et dont les distances domicile-travail sont inférieures à 10 km pour les piétons, à 30 km pour les cyclistes et à 100 km pour les autres modes de transport.

Sources : SDES-Insee, enquête Mobilité des personnes 2018-2019 ; Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.